

## PROCÈS-VERBAL

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**Réunion extraordinaire tenue à huis clos du jeudi 8 avril 2021**

Séance tenue à huis clos en vidéoconférence sur l'application Meet

- Membres présents : M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, président du CCU  
M. Marcel Labbé, citoyen  
Mme Danielle Myrand, citoyenne  
M. René Gervais, citoyen  
M. Jean-Pierre Tanguay, citoyen  
M. Steve Bergeron, citoyen
- Membre suppléant : M. Franck David, citoyen
- Membre absent : M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement
- Non-membres présents : M. Sylvain Provencher, Chef de division Urbanisme permis et inspections  
M. Michael Ledoux, conseiller en aménagement et secrétaire du CCU
- Invités : M. Clément Bastien, architecte BBBL  
M. Philippe Bastien, architecte BBBL  
Mme Josée Bérubé, Provencher Roy  
M. Pierre-Jean Blumberger, Provencher Roy  
M. Michel Prémont, Société québécoise des infrastructures  
M. Freddy Daniel Ramirez Olivares, Société québécoise des infrastructures

---

L'assemblée est ouverte à 19 h 03.

#### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marcel Labbé et appuyé par M. Jean-Pierre Tanguay

#### ÉCOLE SECONDAIRE À SAINTE-GENEVIÈVE

#### 2) IMPLANTATION DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE À SAINTE-GENEVIÈVE

##### 2.1) PRÉSENTATION PAR LE REQUÉRANT

Monsieur Clément Bastien, Monsieur Philippe Bastien et Madame Josée Bérubé font une présentation de la future école secondaire à Sainte-Geneviève. Il débute par une brève description historique, patrimoniale et paysagère du secteur visé par la demande. Il est suivi par une présentation de la proposition initiale traitée au comité Jacques-Viger du 13 novembre 2020. Il est notamment expliqué que la proposition a reçu un avis préliminaire avec des recommandations. Finalement, la présentation de la nouvelle proposition qui sera déposée au prochain comité Jacques-Viger (CJV) le 23 avril 2021. Cette proposition fera également l'objet d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

En résumé, la nouvelle proposition consiste à ériger un bâtiment de 4 étages au maximum séparé par en deux (2) blocs l'un pour le volet sportif. Un 1er bloc recevra les équipements collectifs de l'école à ses premiers niveaux avec les locaux pédagogiques aux niveaux supérieurs. Ce bloc académique atteindra une hauteur de quatre (4) étages sur 18,2 mètres à partir du niveau du boulevard Gouin Ouest. À titre de comparaison, le Cégep Gerald-Godin a quatre (4) étages sur 29,3 mètres. Le second bloc sera réservé aux installations sportives de l'école qui seront aménagées sur 2 niveaux. Il correspond aux 2 niveaux inférieurs du pavillon principal.

Implanté sur le lot occupé par le stationnement du Cégep Gerald-Godin et de la salle Pauline-Julien et également sur des lots occupés par divers bâtiments utilisés à des fins résidentielles et commerciales acquis par la SQI, le bâtiment de l'école secondaire fera face au Cégep Gerald-Godin et à la salle Pauline-Julien. Il sera front sur le boulevard Gouin Ouest et également sur la rue Paiement. L'organisation fonctionnelle des 2 pavillons permettra de dégager un espace public d'intérêt au niveau du sol, localisé à l'intersection des rues Gouin et Paiement, et qui aura en vis-à-vis son équivalent situé devant le Cégep Gerald-Godin.

##### 2.2) QUESTIONS DES MEMBRES

Plusieurs membres s'interrogent sur le choix de l'emplacement. Il est toutefois expliqué que ce choix fait suite à un long processus dans lequel il y a eu l'étude d'autres sites notamment deux (2) sur L'Île-Bizard. Le choix est définitif.

Un membre se questionne sur l'implantation de l'école secondaire en front sur le boulevard Gouin Ouest. Il s'interroge sur les irritants occasionner par une école secondaire sur les résidences existantes de la rue de la Caserne qui auront comme voisin cette infrastructure scolaire. De plus, dans le contexte d'un projet de revitalisation de Sainte-Geneviève, ce membre se demande pourquoi retirer les commerces du village ? il se demande finalement pourquoi la façade sur Gouin a été recommandée par l'arrondissement et s'il y a eu un travail de réflexion sur la question ?

Monsieur Provencher explique que les membres du conseil d'arrondissement ont eu à se positionner sur le choix de la rue de la Caserne ou du boulevard Gouin, de façon majoritaire, les membres du conseil d'arrondissement ont voté pour Gouin dans un vote à distance. D'autres membres du CCU exposent que le choix d'une implantation sur Gouin est plus propice comparativement à une implantation sur la rue de la Caserne.

L'intérêt historique, patrimonial et paysager inquiète plusieurs membres notamment sur l'impact sur le noyau villageois de Sainte-Geneviève. Certains se posent la question du déplacement de deux (2) bâtiments d'intérêts sur le site du Prillo. Aucune réponse n'est formulée pour expliquer le choix du site et de l'utilisation future de ces bâtiments d'intérêts.

De façon générale, la proposition reçoit un avis favorable avec quelques interrogations sur la hauteur et l'emplacement.

### **2.3) RECOMMANDATION**

Pour finaliser l'étude du projet d'implantation de l'école secondaire, une courte présentation sur l'implantation présentée au CJV de novembre dernier est exposée. L'intérêt est de donner un avis sur l'une des propositions afin d'orienter le groupe de travail sur le projet. En résumé, le projet d'école secondaire sera directement front sur le boulevard Gouin Ouest et la rue de la Caserne avec un bloc académique de quatre (4) étages au coin de la rue Paiement et boulev Gouin Ouest et un bloc sportif de deux (2) étages à l'intérieur du terrain. Contrairement à la nouvelle proposition, la place publique sera à l'intérieur du projet afin de faire le lien entre le Cégep et le parc Robert Sauvé.

Suite à la présentation de première et deuxième proposition et aux discussions, le comité consultatif d'urbanisme recommande la deuxième proposition d'implantation de l'école secondaire sur la propriété composée à adresse sise au 15 610 à 15 698 boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 1 843 778, 1 843 801 à 1 843 804, 1 843 809, 1 843 820, 2 217 979, 3 678 951 et 3 678 953 du cadastre du Québec.

Il est recommandé de prendre des mesures afin de protéger les résidences unifamiliales sur la rue de la Caserne. Il est aussi recommandé d'aménager le parvis formé par les deux blocs positionnés en L avec une placette. Finalement, il est recommandé de prendre des mesures pour atténuer l'effet de hauteur du bâtiment de 4 étages ayant front sur Gouin.

### **3) PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance du comité d'urbanisme se tiendra le 20 avril 2021.

### **4) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Danielle Myrand et appuyé par M. Jean-Pierre Tanguay de lever l'assemblée à 21h27.

---

Christian Larocque  
Président  
Comité consultatif d'urbanisme

---

Sylvain Provencher  
Chef de division  
Urbanisme, permis et inspections

